

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2629

1^{er} décembre 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| Compagnie de Réassurance Akzo Nobel S.A. | 126191 | Forum Ludis Investholding S.à r.l. | 126185 |
| Company and Accounting Services S.A. | 126154 | FP-EMV S.à r.l. | 126158 |
| Conset Investments S.à r.l. | 126154 | F.T. Holding S.A. | 126183 |
| Continentale Immobilière de Développement S.A. | 126157 | Genevrières European Finance S.A. | 126183 |
| Cool Holding Ltd. | 126158 | Ginko Planet S.A. | 126186 |
| Corbel & Associés Sàrl | 126161 | Ginko Planet S.A. | 126186 |
| Culture, Education & Communication Consulting S.à r.l. | 126162 | Golden Invest S.A. | 126186 |
| Deka-WestLB Asset Management Luxembourg S.A. | 126172 | Grimaud S.à r.l. | 126185 |
| Del Mare Holding S.A. | 126162 | Groupe Figueira S.à.r.l. | 126187 |
| D H M Holding S.A. | 126162 | Have More Fund Holding S.à r.l. | 126188 |
| Dima Holdings S.à.r.l. | 126172 | High Technology Participation S.A. | 126191 |
| D-Stock S.A. | 126172 | High Technology Participation S.A. | 126191 |
| Eagle Invest S.A. | 126181 | High Technology Participation S.A. | 126192 |
| E.GE.CO. S.A. | 126173 | High Technology Participation S.A. | 126191 |
| Ekoline S.A. | 126182 | H.I.S. S.A. | 126189 |
| Enez Vaz S.A. | 126182 | Hotel European Securities, S.à.r.l. | 126188 |
| Etche Fly | 126182 | Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l. | 126190 |
| Euroruppee S.à r.l. | 126183 | ITW Epsilon Sàrl | 126162 |
| Euro V (BC) S.à r.l. | 126185 | Lepus Holdings (Lux) S.à r.l. | 126189 |
| Euro VI (BC) S.à r.l. | 126186 | LeverageSource VI S. à r.l. | 126192 |
| Fertitrust S.A. | 126184 | Merlin | 126155 |
| FinAcc Fund | 126183 | Odessey Helicopters S.A. | 126184 |
| Financière Tesalia S.A. | 126184 | Park Place S.à r.l. | 126188 |
| Finathem Europe | 126182 | SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l. | 126192 |
| Fondation Romi | 126181 | Swar S.à r.l. | 126173 |
| | | Thermo Fisher Scientific (DE) Holding S.à r.l. | 126146 |

Thermo Fisher Scientific (DE) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 156.362.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of October.

Before Mr. Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited company Thermo Fisher Scientific Inc, a company organized under the laws of Delaware, the United States of America, with registered office at 615 South Dupont Highway, Dover, Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 0558016,

duly represented by Mr. Philippe MULLER, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal given on 14 September 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of "Thermo Fisher Scientific (DE) Holding S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, rent, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group of companies the Company is a member of, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-) represented by two thousand (2,000) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Art. 6. Transfer of Units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Units. The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Single Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telegram, telex or telefax, or by email.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by (i) the single signature of a single manager in case there is only one manager or (ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members.

Title VII. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2010.

Subscription and Payment

The appearing party, duly represented as here above stated, hereby declared that it subscribes to the two thousand (2,000) corporate units representing the total subscribed nominal capital.

All the two thousand (2,000) corporate units have been fully paid in by the subscriber the public limited company Thermo Fisher Scientific Inc, prenamed, so that the amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, represented as here above stated, representing the entire corporate capital, takes the following resolutions:

- 1) The address of the registered office of the Company is fixed at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;
- 2) The number of managers is fixed at four (4).
- 3) The following persons are appointed as managers for an unlimited period:
 - Mr. Marcel Jacobus VAN DER MEIJDEN, born on 30 July 1958 in Gravenhage, The Netherlands, residing at 2, Klutsdorpseweg, NL-4664 RS Lepelstraat, The Netherlands;
 - Mr. James R.E. COLEY, born on August 2, 1960 in Willington, United Kingdom, residing at St Georges Court, Altrincham Business Park, Altrincham, Cheshire, WA14 5TP, United Kingdom;
 - Mr. Pierre METZLER, born on 28 December 1969 in Luxembourg, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse in L-2320 Luxembourg;
 - Mr. Petrus Thomas Adrianus VAN DER ZANDE, born on 20 February 1966 in Halsteren, The Netherlands, residing at NieuweMolenweg, 534661, SH Halsteren, The Netherlands.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its in Company are estimated at one thousand two hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onzième jour du mois d'octobre

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Thermo Fisher Scientific Inc, une société de droit du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 615 South Dupont Highway, Dover, Delaware, et immatriculée au Delaware Secretary of State sous le numéro 0558016,

dûment représentée par Maître Philippe MULLER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le fondateur, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er}. Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de «Thermo Fisher Scientific (DE) Holding S.à r.l.» (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, louer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine,

participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou

toute société du groupe de sociétés dont la Société est membre, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature unique du gérant unique dans le cas où il y aurait un seul gérant, ou (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

La partie comparante, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire aux deux mille (2.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les deux mille (2.000) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur la société Thermo Fisher Scientific Inc prénommée de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse du siège social de la Société est fixé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg
- 2) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une période indéterminée
 - M. Marcel Jacobus VAN DER MEIJDEN, né le 30 juillet 1958 à Gravenhage, Pays Bas, demeurant au 2, Klutsdorpseweg, NL-4664 RS Lepelstraat, Pays-Bas;
 - M. James R.E. COLEY, né le 2 août 1960 à Wellington, United Kingdom, demeurant à St Georges Court, Altrincham Business Park, Altrincham, Cheshire, WA14 5TP, Royaume-Uni;
 - M. Pierre METZLER, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - M. Petrus Thomas Adrianus VAN DER ZANDE, né le 20 février 1966 à Halsteren, Pays Bas, demeurant à Nieuwe-Molenweg, 534661, SH Halsteren, Pays-Bas.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille deux cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue du mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Philippe MULLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2010. Relation GRE/2010/3509. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145516/469.

(100166886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Company and Accounting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 29.633.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143224/10.

(100164364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Conset Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.969.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010143225/12.

(100164268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Merlin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 126, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 156.380.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Marc Wagner, gérant, demeurant à L-2652 Luxembourg, 124, rue Albert Uden.
2. Madame Simone Bettendorff, associée comptable, épouse de Monsieur Marc Wagner, demeurant à L-2652 Luxembourg, 124, rue Albert Uden.

Lesquels comparants ont déclaré vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et par les présents statuts. La Société prendra la dénomination de «Merlin».

La société peut avoir un ou plusieurs associés.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du ou des gérant(s).

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés ou par la décision de l'associé unique.

La société pourra établir des filiales ou des succursales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et immobilières variées dans le but de faire bénéficier ses associés des résultats de la gestion et des plus-values éventuelles.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Elle pourra notamment acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

Elle pourra en outre investir en tous biens meubles ou immeubles, vendre ces biens, les donner en gage, les hypothéquer, les mettre en valeur et les louer.

La société peut emprunter sous toutes les formes et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également développer, acquérir et mettre en valeur tous droits intellectuels notamment des brevets, licences, dessins, marques, droits d'auteurs logiciels et domaines.

D'autres objectifs sont la création et la commercialisation d'œuvres picturales et rédactionnelles, le conseil en communication et information.

En général, la société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Titre II - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 2.790.000.-) représenté par vingt-sept mille neuf cents (27.900) parts sociales de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou des associés ou de l'associé unique ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles à des non associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. La transmission au conjoint du de cujus ou à ses héritiers réservataires ne nécessite pas un agrément.

En cas d'associé unique, les parts sociales de la société détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

Titre III - Gérance - Associé - Assemblée générale

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'assemblée générale des associés qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'assemblée générale des associés.

A moins que les associés ou l'associé unique n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 11. Simples mandataires de la Société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle. Ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Si un associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales. Dans ce cas sont applicables les articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé.

Les copropriétaires indivis de part sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre IV - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Les comptes annuels sont établis et arrêtés par le ou les gérants, en conformité avec les dispositions légales.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition du ou des associés.

Titre V - Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou l'associé unique qui fixent leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, il faut se référer aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les vingt-sept mille neuf cents (27.900) parts sociales ont été entièrement souscrites de la manière suivante:

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| - Monsieur Marc Wagner | 26.064 parts |
| - Madame Simone Bettendorff | 1.836 parts |
| TOTAL | 27.900 parts |

Ces parts ont été intégralement libérées par les apports en nature suivant:

- deux cent cinquante (250) parts sociales soit 100% du capital social de «Display Center S.à r.l.», société à responsabilité limitée avec siège social à L-6947 Niederanven, 12, zone industrielle Bombicht et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.595, par son associé unique Monsieur Marc Wagner, préqualifié.

- cent (100) parts sociales soit 100% du capital social de «Floc S.à r.l.» société à responsabilité limitée avec siège social à L-6974 Niederanven, 10, zone industrielle Bombicht et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.444, par son associé unique Monsieur Marc Wagner, préqualifié.

- deux cent cinquante (250) parts sociales de soit 100% du capital social de «Format S.à r.l.», société à responsabilité limitée avec siège social à L-6947 Niederanven, 12, zone industrielle Bombicht et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.566 par les associés au prorata de leur participation, Monsieur Marc Wagner 230 parts sociales (92%), Madame Simone Bettendorff 20 parts sociales (8%).

Lesdits apports ont été évalués à une valeur vénale de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000.-) dont deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (2.790.000.-) sont alloués au capital social de la société et trois cent dix mille euros (EUR 310.000.-) qui servent à régler une soulte de 10% aux associés.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ € 3.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Monsieur Marc Wagner, gérant, né à Luxembourg, le 25 août 1948 demeurant à L-2652 Luxembourg, 124, rue Albert Uden est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

2. le siège social est fixé à L-2652 Luxembourg, 126, rue Albert Uden.

3. le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2010.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Wagner, S. Bettendorff, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13211. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145968/139.

(100167418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Continentale Immobilière de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143226/10.

(100164325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Cool Holding Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 152.495.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 23 août 2010

L'associé unique a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG, société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en qualité de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143227/15.

(100164105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

FP-EMV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 967.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.637.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of July,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of FP-EMV S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L2086 Luxembourg, with a share capital of USD 17,000.-and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 132.637, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 October 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2637 du 17 November 2007.

There appeared:

Francisco Partners II (Cayman), L.P., a limited partnership duly organized and validly existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the registrar of partnership of Cayman Islands under number MC-20086, duly represented by its general partner Francisco Partners GP II (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated and organised under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, itself represented by its general partner Francisco Partners GP II Management (Cayman) Limited, a company limited by shares, incorporated and organised under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Shareholder"),

here represented by Mrs. Estelle Blondé-Bonilavri, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The seventeen thousand (17,000) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholder have been duly informed.

The Shareholder through their proxy holder request the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 950,000.-so as to raise it from its current amount of USD 17,000.-to USD 967,000.-by the creation and the issuance of 950,000 new shares with a nominal value of USD 1.-each;

2. Subscription, payment and issuance of 950,000 new shares with a nominal value of USD 1.-each by way of a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred fifty thousand United States Dollars (USD 950,000.-) so as to raise it from its current amount of USD 17,000.- (seventeen thousand United States Dollars) to 967,000.- (nine hundred sixty seven thousand United States Dollars) by the creation and the issuance of nine hundred fifty thousand (950,000) new shares of the Company, with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of all the nine hundred and fifty thousand (950,000) new shares the following subscribers:

- 1.- Francisco Partners II (Cayman), L.P., prenamed,
to the extent of nine hundred and thirty-seven thousand one hundred and twenty-four (937,124) new shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each,
- 2.- Francisco Partners Parallel Fund II, L.P., a limited partnership duly organized and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, and registered with the Secretary of State of Delaware under file number 4125917, duly represented by its General Partner Francisco Partners GP II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, registered with the Secretary of State of Delaware under file number 3995356, itself represented by its General Partner Francisco Partners GP II Management, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, registered with the Secretary of State of Delaware under file number 3995348,
to the extent of twelve thousand eight hundred and seventy-six (12,876) new shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Then there appeared:

- 1.- Francisco Partners II (Cayman), L.P., prenamed, here represented as aforementioned,
- 2.- Francisco Partners Parallel Fund II, L.P., prenamed, here represented by Mrs. Estelle Blondé-Bonilavri, prenamed, by virtue of a proxy,
and declare to subscribe to the nine hundred and fifty thousand (950,000) new shares, each of them to the number of shares for which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of NINE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 950,000.-) as was certified to the undersigned notary.

The said proxy, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, the Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ Art. 6. Capital.

The Company’s share capital is set at NINE HUNDRED SIXTY SEVEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (USD 967,000.-) divided into NINE HUNDRED SIXTY SEVEN THOUSAND (967,000) shares with a nominal value of ONE UNITED STATES DOLLAR (USD 1.-) each, fully paid-up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil dix, le seize juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise FP-EMV S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec un capital social de USD 17.000 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.637, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2637 du 17 novembre 2007.

A comparu:

Francisco Partners II (Cayman), L.P., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman et immatriculée auprès du registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro MC-20086, dûment représentée par son associé commandité Francisco Partners GP II (Cayman), L.P., une société en commandite simple constituée et organisée selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, elle-même représentée par son associé commandité Francisco Partners GP II Management (Cayman) Limited, une société anonyme constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'«Associé»);

ici représentée par Madame Estelle Blondé-Bonilavri, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les dix-sept mille (17.000) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé a été dûment informés

L'Associé représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de USD 950.000,-pour le porter de son montant actuel de USD 17.000,-à USD 967.000,-par la création et l'émission de 950.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,-chacune;

2. Souscription, paiement et émission des 950.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,-chacune, au moyen d'un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par chacun des Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 950.000,-(neuf cent cinquante mille dollars Etats-Unis) pour le porter de son montant actuel de USD 17.000,-(dix-sept mille dollars des Etats-Unis) à USD 967.000,-(neuf cent soixante-sept mille dollars des Etats-Unis) par la création et l'émission de 950.000 (neuf cent cinquante mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,-chacune, le tout devant être pleinement libéré au moyen d'un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription de toutes les neuf cent cinquante mille (950.000) nouvelles parts sociales les souscripteurs suivants:

1.- Francisco Partners II (Cayman), L.P., prédésignée,

à concurrence de neuf cent trente-sept mille cent vingt-quatre (937.124) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune,

2.- Francisco Partners Parallel Fund II, L.P., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, et immatriculée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 4125917, elle-même représentée par son associé commandité Francisco Partners GP II, L.P., une société en commandite simple valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, et immatriculée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 3995356, elle-même représentée par son associé commandité Francisco Partners GP II Management, LLC, une société à responsabilité limitée valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son

siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, et immatriculée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 3995348,

à concurrence de douze mille huit cent soixante-seize (12.876) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

Sont intervenues:

- 1.- Francisco Partners II (Cayman), L.P., prédésignée, ici représentée comme il est dit ci-avant,
- 2.- Francisco Partners Parallel Fund II, L.P., prédésignée, ici représentée par Madame Estelle Blondé-Bonilavri, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée,

lesquels déclarent souscrire les NEUF CENT CINQUANTE MILLE (950.000) parts sociales nouvellement émises, chacun au nombre et aux modalités pour lequel il a été admis et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 950.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.**

Le capital social est fixé à NEUF CENT SOIXANTE-SEPT MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD 967.000,-), divisé en NEUF CENT SOIXANTE-SEPT MILLE (967.000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN DOLLAR DES ETATS-UNIS (USD 1,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Estelle BLONDE-BONVALET -H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt. -

Luxembourg, le vingt-neuf octobre de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010144301/191.

(100165788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Corbel & Associés Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143228/10.

(100164509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

CEC Consulting, Culture, Education & Communication Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143231/10.

(100164185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

D H M Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 29.851.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143232/10.

(100164195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Del Mare Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 78.552.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59986 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143236/9.

(100164455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

ITW Epsilon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 104.448.

In the year two thousand and ten, on the seventh of October.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"ITW Participations S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85382 (the "Sole Shareholder"),

here represented by (i) Maurits J. De Smedt, with address at 10, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) Monique Martins, with address at 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being both managers of the Sole Shareholder, duly entitled to represent the Sole Shareholder.

Such appearing party is the sole shareholder of "ITW Epsilon S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104448, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 9 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 145 dated 16 February 2005, page 6955 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have never been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend and restate the current Articles of the Company, and in particular to change the current object clause of the Articles which shall now read as follows:

" 3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves that the Articles of the Company are fully restated and shall now read as follows (the "Restated Articles");

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "ITW Epsilon S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) represented by thirteen (13) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation**16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1st January to 31 December of each year, such change of financial year being reflected in article 14.1 of the Restated Articles of the Company, which shall read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year."

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges that the current financial year which started on 1st December 2009 will close on 30 November 2010, and that the first subsequent financial year will start on 1st December 2010 and will end on 31 December 2010, and that the second subsequent financial year will start on 1st January 2011 and will end on 31 December 2011.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to transfer, with immediate effect, the current registered office of the Company from 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 193, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint, with immediate effect and for an unlimited duration, Mrs Monique Martins, born on 06/03/1981 in Luxembourg, with address at 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company.

Therefore, the board of managers of the Company shall be composed as follows:

- Monique Martins;
- Allan C. Sutherland; and
- Maurits J. De Smedt.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1.500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the representatives of the appearing party known to the notary by her/his name, first name, civil status and residence, said representatives of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU;

"ITW Participations S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85382 (l' "Associé Unique"),

ci-représentée par (i) Maurits J. De Smedt, ayant pour adresse le 10, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et (ii) Monique Martins, ayant pour adresse le 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, tous deux gérants de l'Associé Unique, dûment autorisés à représenter l'Associé Unique.

La comparante est l'associé unique de "ITW Epsilon S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104448, constituée par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 9 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 145 en date du 16 février 2005, page 6955 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes, adoptées conformément à l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée, en vertu de laquelle l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de cette société et les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit;

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de procéder à une refonte des Statuts de la Société, et en particulier de changer la clause d'objet des Statuts qui aura désormais la teneur suivante;

" Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes,

pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci".

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide que les Statuts de la Société, entièrement refondus, auront désormais la teneur suivante (les "Statuts Refondus");

"Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ITW Epsilon S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avares par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à treize mille euros (13.000 EUR) représenté par treize (13) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l(es) Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi."

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société avec effet immédiat, qui commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année, cette modification de l'année sociale étant reflétée à l'article 14.1 des Statuts Refondus, dont la teneur sera désormais la suivante;

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Pour éviter tout doute, l'Associé Unique note que l'année sociale en cours, qui a débuté le 1^{er} décembre 2009 se clôturera le 30 novembre 2010, et que la première année sociale subséquente commencera le 1^{er} décembre 2010 et se terminera le 31 décembre 2010, et que la deuxième année sociale subséquente commencera le 1^{er} janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Mme Monique martins, née le 06/03/1981 au Luxembourg, ayant pour adresse le 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monique Martins;
- Allan C. Sutherland; et
- Maurits J. De Smedt.

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite aux représentants de la personne comparante, connues du notaire par leur nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, lesdits représentants de la personne comparante ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. J. DE SMEDT, M. MARTINS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45375. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143988/510.

(100165434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

D-Stock S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 135.484.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 27 octobre 2010.

En conséquence de cette dénonciation, le contrat de domiciliation signé entre la société D-STOCK S.A. et la société TASL PSF S.A., 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg B 94.933, a pris fin le 27 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TASL PSF S.A.

Signature

Référence de publication: 2010143233/12.

(100164183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Dima Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.081.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 8 octobre 2010

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 8 octobre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L- 1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Il apparait que l'adresse professionnelle de Mr. John G.H. DERCKSEN et Mr. Theo van den BERGHE en tant que gérants B de la Société se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Référence de publication: 2010143234/14.

(100164817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Deka-WestLB Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 117.279.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 30.05.2007

- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von:

* Herrn Ulrich Gallus als Verwaltungsrat A und Vorsitzenden des Verwaltungsrates der Gesellschaft, Berufsadresse: Mainzer Landstraße 16, D-60325 Frankfurt,

* Frau Margit Timmermann als Verwaltungsrat B und stellvertretende Vorsitzende des Verwaltungsrates der Gesellschaft, Berufsadresse: Friedrichstraße 62-80, D-40217 Düsseldorf,

* Herrn Manfred Karg als Verwaltungsrat A der Gesellschaft, Berufsadresse: Mainzer Landstraße 16, D-60325 Frankfurt,

* Herrn Rainer Mach als Verwaltungsrat A der Gesellschaft, Berufsadresse: 38, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

* Herrn Christoph Dahm als Verwaltungsrat B der Gesellschaft, Berufsadresse: Friedrichstraße 62-80, D-40217 Düsseldorf,

bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2008 stattfinden wird.

- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von:

* Herrn Frau Margit Timmermann als Geschäftsführerin B der Gesellschaft, Berufsadresse: Friedrichstraße 62-80, D-40217 Düsseldorf,

* Herrn Holger Hildebrandt als Geschäftsführer A der Gesellschaft, Berufsadresse: 5, rue de Labours, L-1912 Luxembourg,

bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2008 stattfinden wird.

WestLB Mellon Asset Management (Luxembourg) S.A.

Udo Göbel Managing / Ferdinand Wollscheid

Director / Associate Director

Référence de publication: 2010144872/28.

(100165985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

E.GE.CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3650 Kayl, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.845.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010143241/14.

(100164521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Swar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.334.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty first day of October.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Crystal Partners Lux Holding Company Limited S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 135.412, represented by Mrs. Laurence Jacques, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal in Luxembourg and dated 20 October 2010, said proxy, after being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of SWAR S.à r.l. which is hereby established as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office**Art. 1. Form and Name.**

1.1. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name of SWAR S.à r.l. which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Duration.

2.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of the shareholders, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company**Art. 4. Purpose.**

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, sale, management and/or lease, for its own account, of immovable properties, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to

immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer.

4.3. The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»).

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

III. Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each fully paid-in.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Law. The ownership of shares is established by inscription in said register.

The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.2. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.3. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.4. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

IV. Management

Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Decisions of the Managers.

8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

8.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice. Unless the circumstances otherwise require, all the meetings of the board of managers shall take place in Luxembourg.

8.3. The board of managers may choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

8.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.5. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager of the same category as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

8.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.7. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

8.8. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any manager of the Company. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.

8.9. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single or several counterpart (s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 9. Powers of the Manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the joint signature of at least two managers or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2. and 9.3. of these Articles.

Art. 11. Manager's Liability. A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Law and the Articles.

V. Shareholding

Art. 12. Voting Rights.

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 13. Powers.

13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Law or these Articles.

13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there is more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall fix their remuneration and term of their mandate.

Art. 14. Decisions of the Sole Shareholder.

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

Art. 15. Decisions of the General Meeting of Shareholders.

15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholder's signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

VI. Financial Year, Annual Accounts, Allocation of Profits

Art. 16. Financial Year.

16.1. The Company's financial year begins on the 1st October and ends on the 30th September of each year.

Art. 17. Annual Accounts.

17.1. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of Profits.

18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Law.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

VIII. General Provisions

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

| Subscriber | Number of shares | Aggregate subscription price (EUR) | Payment (EUR) |
|---|------------------|------------------------------------|---------------|
| Crystal Partners Lux Holding Company Limited S.à r.l. | 125 | 12,500.- | 12,500. |
| Total: | 125 | 12,500.- | 12,500. |

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000).

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.
2. The following person is appointed as sole manager of the Company for a undetermined period of time:

Mr. Sylvain Kirsch, born on 8 April 1956 in Luxembourg, residing professionally at L-3397 Roeser (Luxembourg), 43, rue d'Alzingen.

3. by exception to Article 16 of these Articles, the first accounting year shall start at the day of incorporation of the Company and end on 30 September 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour d'octobre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Crystal Partners Lux Holding Company Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.412, ici représentée par Laurence Jacques, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 octobre 2010 à Luxembourg, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et du notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom de SWAR S.à r.l. qui est constituée comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

Art. 1^{er}. Forme Juridique et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SWAR S.à r.l. qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'amendée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet Social

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

L'objet de la Société inclut plus particulièrement l'acquisition, la vente, la gestion et/ou la location, pour son propre compte, de propriétés immobilières au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la participation directe ou indirecte dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

4.2. La Société peut emprunter sous toutes formes, et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique.

4.3. La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ciaprès «Sociétés Affiliées»).

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère;

- accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

4.4. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions applicables pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi. La propriété des parts sociales s'établit par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.

6.3 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Gestion

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Décisions des Gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

8.3. Le conseil de gérance choisira pourra choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.5. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.7. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés soit par un membre du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants.

8.9. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du/des Gérant(s).

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou d'un membre du conseil de gérance ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des Gérants. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

V. Associés

Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Décisions de l'Associé Unique.

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Décisions de l'Assemblée Générale des Associés.

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la

modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Exercice Social, Comptes Annuels, Répartition des Bénéfices

Art. 16. Exercice Social.

16.1. L'exercice social commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Art. 17. Comptes Annuels.

17.1. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 18. Répartition des Bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions énoncées par la Loi.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

VIII. Dispositions Générales

Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante a entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

| Souscripteur | Nombre de parts sociales | Prix de souscription total (EUR) | Paiement (EUR) |
|---|--------------------------|----------------------------------|----------------|
| Crystal Partners Lux Holding Company Limited S.à r.l. | 125 | 12.500,- | 12.500, |
| Total: | 125 | 12.500,- | 12.500, |

La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison de sa constitution, est évalué à environ mille Euros (EUR 1.000).

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

M. Sylvain Kirsch, né le 8 avril 1956 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 43, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser (Luxembourg).

3. Par exception à l'Article 16 des Statuts, le premier exercice social de la Société débutera au jour de la constitution, et se terminera le 30 septembre 2011.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacques, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46866. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144439/423.

(100165786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Fondation Romi, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 24, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg G 135.

—
Bilan au 31.12.2004

| | | ACTIF |
|------------------------------|-------------|-------------|
| ACTIFS CIRCULANTS | | 98 365,31 € |
| KREDIETBANK C/C | 689,09 € | |
| KREDIETBANK TERME | 97 676,22 € | |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 98 365,31 € |
| | | PASSIF |
| CAPITAUX PROPRES | | 97 865,31 € |
| CAPITAL | 49 578,70 € | |
| RESULTATS REPORTES | 46 056,76 € | |
| BENEFICE DE L'EXERCICE | 2 229,85 € | |
| DETTES | | 500,00 € |
| FRAIS A PAYER | 500,00 € | |
| TOTAL DU PASSIF | | 98 365,31 € |

Compte de profits et pertes de l'exercice 2004

| | DEBIT | CREDIT |
|--------------------------------------|------------|------------|
| INTERETS CREDITEURS | | 1 742,31 € |
| DON DE M. DAMBACH HERVE | | 1 000,00 € |
| FRAIS DE COMPTABILITE ET BILAN | 500,00 € | |
| FRAIS DE PORT | 12,46 € | |
| BENEFICE DE L'EXERCICE | 2 229,85 € | |
| TOTAUX: | 2 742,31 € | 2 742,31 € |

Référence de publication: 2010144711/29.

(100165526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Eagle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.298.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010143242/10.

(100164134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Ekoline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143243/10.

(100164510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Enez Vaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 94.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143244/10.

(100164511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Finathem Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.126.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 18 octobre 2010

Lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 octobre 2010, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Mr. Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mr. Olivier GUYOT, demeurant au 15, rue de la Pompe, F-75016, Paris;
- Mr. Jean-Daniel CAMUS, demeurant au 40, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris
- Mr. Bertrand HAINGUERLOT, demeurant au 37, rue de Babylone, F-75007 Paris, et
- Mr. Alain COCHENET, demeurant au 1, allée de la Comtesse de Ségur, F- 94420 Le Plessis Tréville.

2. élire PricewaterhouseCoopers S.à r.l, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 400, rue d'Esch, L-1014 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010145591/24.

(100166343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Etche Fly, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 132.108.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue au siège de la société le 14 octobre 2010.

La nouvelle adresse de l'administrateur M. Christophe Tanghe est 5, Thomas R. Malthusstraat à NL-1066 JR AMSTERDAM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010143245/13.

(100164330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Euroruppe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 130.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143246/10.

(100164512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

F.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.T. HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010143247/11.

(100164181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Genevrières European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.329.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 07 octobre 2010.

1. L'assemblée générale décide de fixer le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

2. L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs:

- Madame Luisella MORESCHI, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Frédérique Vigneron, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Patricia JUPILLE, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Et comme commissaire aux comptes:

- La société Gordale Marketing Limited, avec siège social au Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, CYPRUS.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Luxembourg, le 07 Octobre 2010.

Pour GENEVRIERES EUROPEAN FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010143259/20.

(100164143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

FinAcc Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 154.533.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143249/11.

(100164619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Fertitrust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 11.025.

RECTIFICATIF

Suite à l'extrait du 8 septembre 2010 déposé en date du 30 septembre 2010 référence L100148433, veuillez noter qu'il y a lieu d'inscrire Monsieur Peter HRECHDAKIAN, administrateur de sociétés, né le 16 septembre 1958 à Alep (Syrie), demeurant au 418, avenue Brugmann, 1180, Uccle, Belgique, comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire du 30 juin 2013.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FERTITRUST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010143252/16.

(100164301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Financière Tesalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 155.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143253/10.

(100164212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Odyssey Helicopters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 81.178.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 28 juillet 2010

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Francisco Maria DA CRUZ MARTINS, demeurant 70-12, rua das Amoreiras, P-1269-105 LISBONNE (Portugal) ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Monsieur Thomas FAESSLER, avec adresse professionnelle au 13, Amiel, CH-1203 GENÈVE, et de Monsieur Mauro BOTTIROLI, demeurant 64, Chemin des Champs Ligots, CH-1247 ANNIERES, de leurs fonctions d'administrateurs.

Elle appelle en remplacement GM General Management Limited, ayant son siège social à Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH 96960, représentée par Madame Christina SPYROU KATRAS, demeurant Mesolongiou Street, Flat 34, CY-3032 LIMASSOL (CYPRUS) et Gullwing Assets Corporation, ayant son siège social Calle 53 Este, Marbella, Torre Swiss Bank 2nd Floor, Panama, représentée par Monsieur Mauro BOTTIROLI, demeurant 64, Chemin des Champs Ligots, CH-1247 ANNIERES.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration réunie le 28 juillet 2010

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Francisco Maria DA CRUZ MARTINS, demeurant 70-12, rua das Amoreiras, P-1269-105 LISBONNE (Portugal), administrateur-délégué, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010145609/28.

(100165918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Forum Ludis Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 83.298.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010143256/10.
(100164718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Grimaud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.894.

EXTRAIT

En date du 27 octobre 2010, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

1. La démission de Frank Walenta, en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet immédiat.
2. La démission de Meike Lakerveld, en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet au 31 mars 2010.
- 3.
4. La nomination de Wim Rits, né le 14/06/1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat.
5. Le siège social de la société ainsi que l'adresse professionnelle de Marjoleine Van Oort, gérant A de la société, sont transférés du 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010143257/19.

(100164291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Euro V (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 144.168.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 octobre 2010

L'associé unique de la société accepte la démission de Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant de classe B de la société avec effet au 6 juillet 2010.

L'associé unique accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky et de Jean-Marc Debaty en tant que gérants de classe B de la Société avec effet au 22 octobre 2010.

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Hampshire, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010143888/25.

(100165355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Ginko Planet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 132.847.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143261/10.

(100164155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Ginko Planet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 132.847.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143262/10.

(100164156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Golden Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 137.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143264/9.

(100164418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Euro VI (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.345.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 octobre 2010

L'associé unique de la société accepte la démission de Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant B de la société avec effet au 6 juillet 2010.

L'associé unique accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky et de Jean-Marc Debaty en tant que gérants B de la Société avec effet au 22 octobre 2010.

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Hampshire, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010143901/25.

(100165489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Groupe Figueira S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 190, rue de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 156.283.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur João Adriano DA SILVA TURIBIO, cuisinier, né à Buarcos (Portugal), le 24 juin 1958, demeurant à L-6633 Wasserbillig, 34, route de Luxembourg.

Lequel comparant présent a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

GROUPE FIGUEIRA S.à.r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'établissement de restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Differdange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur João Adriano DA SILVA TURIBIO, prénommé, CENT PARTS SOCIALES | 100 |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES | 100 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur João Adriano DA SILVA TURIBIO, prénommé.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4670 Differdange, 190, rue de Soleuvre.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: João Turibio, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12681. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010143266/70.

(100164104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Have More Fund Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143269/10.

(100164141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Hotel European Securities, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.447.

Par résolutions signées en date du 5 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010

2. nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143271/15.

(100164472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Park Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.540.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société PARK PLACE S. à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.540 et CENTRALIS S.A., société anonyme ayant son siège social au 37, rue d'Anvers,

L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.474, a été dénoncé avec effet au 28 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143404/13.

(100164874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Lepus Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 136.528.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 octobre 2010

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de M. Alain PEIGNEUX de son poste de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} août 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme M. Fabrice MEEUWIS, né le 7 juillet 1970 à Düren, Allemagne, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant B de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2010143335/17.

(100164503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

H.I.S. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 61.239.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de H.I.S. S.A., une société anonyme holding régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.239 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Camille HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 1997, publié au Mémorial C le 19 janvier 1998 numéro 40, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Fabrice ROTA, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Cathérine Fréart, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Cathérine Fréart, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur de la Société avec détermination de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était présente ou représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Fides (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 41.469, liquidateur de la Société.

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire ou banque au Luxembourg ou à l'étranger.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Rota, C. Fréart, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 octobre 2010. Relation: RED/2010/1550. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143268/73.

(100164108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.131.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010143272/12.

(100164208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Compagnie de Réassurance Akzo Nobel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.687.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 22 octobre 2010

L'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) prend acte des démissions de Anders Bjarnehall, Dieter Hermanns, Per Edvard Aakenes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 22 octobre 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 22 octobre 2010:

- Mr Claude Lang, né le 12 octobre 1953 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr Tolga Bakircioglu, né le 30 août 1975 à Istanbul, Turquie, ayant son adresse professionnelle au 599, Lexington Avenue, 20th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique; et

- Mr Owen S. Littman, né le 12 février 1973 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 599, Lexington Avenue, 20th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à expiration à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle chargée d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Mandataire / Mandataire

Référence de publication: 2010143834/23.

(100165563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

High Technology Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.931.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIGH TECHNOLOGY PARTICIPATION S.A.

Référence de publication: 2010143274/10.

(100164172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

High Technology Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.931.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIGH TECHNOLOGY PARTICIPATION S.A.

Référence de publication: 2010143275/10.

(100164173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

High Technology Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.931.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIGH TECHNOLOGY PARTICIPATION S.A.

Référence de publication: 2010143276/10.

(100164174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

LeverageSource VI S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.094.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 octobre 2010

L'associé unique de la société accepte la démission de Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant B de la société avec effet au 6 juillet 2010.

L'associé unique accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky et de Jean-Marc Debaty en tant que gérants B de la Société avec effet au 22 octobre 2010.

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Hampshire, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010144006/25.

(100165491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

High Technology Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.931.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIGH TECHNOLOGY PARTICIPATION S.A.

Référence de publication: 2010143277/10.

(100164175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.770.

—
Par résolutions signées en date du 14 octobre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010

2. nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143448/15.

(100164473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.
